

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 janvier 2018

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - (N° 490)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL98

présenté par
Mme Forteza, rapporteure

ARTICLE 4

Rédiger ainsi le début de la première phrase de l'alinéa 6 :

« III. – Pour l'exercice des missions relevant de la Commission nationale de l'informatique et des libertés en application du règlement... *(le reste sans changement)*. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.